Un exemple de colonisation agricole à Madagascar : Antanety-Ambohidava (sous-préfecture de Betafo)

L'étude de terroir dont il va être question dans ces quelques pages s'inscrit dans le cadre du thème de recherche de la section de Géographie de l'O.R.S.T.O.M.: « La colonisation agricole des terres neuves dans la zone inter-tropicale ». Cette expression s'applique à la « mise en valeur des terres par des paysans qui ont émigré de leur pays d'origine avec l'intention de s'installer définitivement dans une région nouvelle pour eux » (Raison 1968a, p. 21).

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE ET DÉMARCHE SUIVIE

Le champ d'étude : le Moyen-Ouest malgache et le Vakinankaratra.

A Madagascar, le Moyen-Ouest est une région de colonisation agricole. Couvrant la frange occidentale des Hautes-Terres centrales, le Moyen-Ouest s'étend de la sous-préfecture de Tsiroanomandidy, au nord, à celle de Fianarantsoa, au sud, soit du dix-huitième au vingt-troisième degré de latitude sud (cf. Fig. 2, p. 41).

Un paysage de plateaux bosselés, situés entre 800 et 1 300 m d'altitude et morcelés par un lacis de vallons, s'étend sur cette portion de territoire. Les vastes espaces, couverts par une prairie de graminées¹, sont traditionnellement livrés à l'élevage extensif des bovins². Mais la contrée est aussi une terre d'immigration grâce à la présence des nombreux vallons qui offrent, après quelques aménagements, de bons terrains

^{1.} Aristida, Hyparrhenia et Heteropogon contortus sont les trois principales espèces qui composent la prairie du Moyen-Ouest.

^{2.} Du temps de la royauté merina, les hauts dignitaires possédaient, dans le Moyen-Ouest, de grands troupeaux. Avec la conquête française, des grosses sociétés commerciales se firent accorder des concessions afin d'y pratiquer l'embouche des bovins (RAISON 1968b, pp. 7-57).

rizicoles. Comme la riziculture est à la base du système agricole pratiqué sur les plateaux malgaches, et que le riz est par excellence la nourriture quotidienne des populations, l'attrait exercé par les *vodirano* (« trous d'eau », vallons) a provoqué un ample mouvement de colonisation du Moyen-Ouest depuis l'époque de la conquête française (1895-1897).

Ici comme ailleurs, la « pacification » coloniale a eu pour effet de favoriser le peuplement de régions restées jusque-là désertes, car réputées pour être des zones d'insécurité.

Précisément, du temps de la royauté merina, le Moyen-Ouest constituait une sorte de no man's land entre les provinces qui dépendaient du Gouvernement de Tananarive et les royaumes sakalava situés à l'ouest de l'île. De ce fait, hormis les quelques postes établis par les Merina le long de la bordure ouest des plateaux (le Bongo Lava), le Moyen-Ouest était pratiquement désert. A notre connaissance, seuls les confins occidentaux de la province du Vakinankaratra, dans la partie médiane du Moyen-Ouest, connurent une importante colonisation, à la fois militaire et paysanne, dans la première moitié du XIX^e siècle. Toutefois, à compter de 1864, les raids incessants des Sakalava provoquèrent dans cette province un mouvement de repli des populations vers les régions orientales, où la sécurité était mieux assurée¹. Seule une infime minorité de colons demeura en place, réfugiée dans des villages fortifiés.

Au bout du compte, lorsque débuta la conquête française à Madagascar, l'ensemble du Moyen-Ouest, secteurs de colonisation merina compris, demeurait peu peuplé, voire en certains endroits entièrement désert.

En 1966-67, une enquête a été menée dans l'ancienne province du Vakinankaratra et plus particulièrement dans la sous-préfecture de Betafo, à l'ouest d'Antsirabe (cf. Fig. 2, p. 41).

Dans cette circonscription, après la phase de repli de la colonisation merina, les déplacements spontanés de population vers l'ouest ont recommencé vers 1897, une fois les Sakalava soumis. Les nouveaux immigrants se sont tout d'abord implantés dans les régions où s'était concentrée naguère la première vague de colonisation. Une fois celles-ci repeuplées, le front pionnier s'est déplacé plus à l'ouest. Actuellement, il se trouve à quelque 120 km des zones de départ, aux limites occidentales de la sous-préfecture, près de Mandoto. Les immigrants sont pour la plupart originaires des cantons situés à l'est de la circonscription de Betafo. Ces cantons sont affectés par des densités de population relativement élevées (de l'ordre de 150 hab./km²) et par un manque d'espace cultivable. Sur la frange pionnière, les colons s'établissent dans des petits hameaux dispersés sur les collines, où vivent 50 à 80 habitants en moyenne. Aux alentours de l'habitat, se trouvent les rizières et les parcelles de cultures sous pluie. Cependant, ces aménagements agricoles

marquent peu le paysage, car ils se concentrent surtout dans les vallons. Les tanety (« collines »), qui s'étendent à perte de vue, restent pratiquement « vierges » et sont réservées à la pâture des zébus¹.

Le choix de la petite région d'Ambohimanambola et du hameau d'Antanety-Ambohidava.

Dans une région de colonisation agricole, le principal intérêt d'une monographie de terroir était d'analyser, d'une part, les processus d'installation des immigrants et, d'autre part, l'élaboration d'un paysage agraire ainsi que l'évolution des structures foncières. Pour ce faire, il était préférable d'étudier un terroir suffisamment structuré, réfléchissant par ses composantes les installations successives des colons. En d'autres termes, il fallait porter notre investigation sur un secteur de colonisation déjà ancienne, en retrait du front pionnier actuel. C'est ce qui nous a conduit à choisir la petite région d'Ambohimanambola, située approximativement à mi-chemin entre la zone d'émigration et ce qu'il est convenu d'appeler l'aire d'arrivée.

La petite région est une cuvette aux dimensions modestes (100 km² environ), située en milieu montagneux. Le colonisation agricole s'y est manifestée dès l'établissement d'un poste français, gage de sécurité. Mais, pour être plus précis, disons qu'à cette époque (1897), un petit nombre d'agriculteurs qui avaient appartenu à la première vague de colonisation, vivaient toujours dans quelques villages fortifiés. Ces villages furent des foyers d'accueil pour les nouveaux immigrants. Par ailleurs, depuis la période d'insécurité, beaucoup de rizières étaient abandonnées. Quelques aménagements sommaires suffirent à les rendre aptes à produire de nouvelles récoltes.

Autant de conditions particulières qui firent de la région d'Ambohimanambola un foyer de colonisation précoce, alors qu'à quelques kilomètres plus à l'ouest, les vallons restèrent vierges jusque vers les années 1930-1940.

Aujourd'hui, la population en place est forte de 3 500 habitants. Soixante hameaux sont dispersés sur les collines. Un bourg de 400 habitants joue le rôle d'un petit centre d'organisation régionale. Enfin, bien que la densité de population ait atteint 30 hab./km² et que, dans le cadre du système agricole traditionnel, une saturation de l'espace cultivable se dessine, la cuvette est toujours affectée par un faible mouvement d'immigration. Chaque communauté est donc formée d'une superposition de plusieurs strates d'immigrants : descendants des premiers colons, immigrés plus récemment installés (1920-1950) et vahiny (« étrangers »), installés depuis moins de cinq ans environ.

En fonction de ces installations successives, une hiérarchie sociale s'est créée, fondée sur l'antériorité de l'occupation du sol. Elle confère

^{1.} Les zébus sont utilisés pour le piétinage des rizières, qui précède le repiquage.

aux plus anciens immigrés une position de prestige qui s'appuie sur la possession de biens fonciers importants. Les immigrés plus récents, qui représentent un ensemble de petits propriétaires parfois pauvres, demeurent dans une position de dépendance et constituent les clientèles des vieux immigrés¹. A l'heure actuelle, comme tous les vallons sont appropriés, les vahiny trouvent difficilement des lopins de terre encore libres pour y aménager leurs rizières. Quelquefois, ils sont métayers sur les parcelles détenues par les ray-aman dreny lehibe (« grands possédants »).

C'est cet ensemble de traits spécifiques d'une région de colonisation agricole ancienne qui a fait l'objet de notre recherche et que nous avons voulu cerner en nous attachant à l'étude d'une communauté villageoise et de son terroir. Un hameau a été choisi : Antanety-Ambohidava, où vivent 36 familles restreintes ou ménages, regroupant au total 165 habitants.

Le hameau est relativement récent (1930), mais le groupe qui l'habite est composé de tous les types d'immigrés rencontrés dans la région, des descendants des premiers colons jusqu'aux vahiny. Par son effectif de population, Antanety-Ambohidava se classe en tête des hameaux de la petite région. Toutefois, cette distinction n'a pas de conséquences sur les caractères démographiques du groupe². L'aspect de l'habitat est semblable à celui des hameaux des alentours : un hameau principal entouré de quelques habitations isolées.

Quant au terroir, il s'étend sur une zone très nuancée du point de vue topographique, car au contact de deux milieux physiques différents : au nord, des basses collines et des bas-fonds larges et plats ; au sud, des collines élevées et des vallées très encaissées. En cartographiant ce terroir, il était permis d'apprécier la diversité des aménagements agricoles en fonction de la variation des caractères du milieu physique.

Telles sont les raisons qui nous ont amené à choisir Antanety-Ambohidava. Nous y avons séjourné neuf mois, de février à octobre 1966. En même temps que se déroulait une enquête orale auprès des habitants, une levé topographique du terroir était réalisé³. Nous avons pu disposer

- 1. La majorité des parcelles est exploitée en faire-valoir direct.
- 2. La situation démographique, à Ambohidava, est la suivante :

```
— de 15 ans 66 personnes 40 %
15-64 ans 93 personnes 56 %
65 ans et + 6 personnes 4 %
```

Un sondage, portant sur le tiers de l'effectif de population régionale, donne les résultats suivants :

```
-- de 15 ans 473 personnes 38 %
15-64 ans 664 personnes 55 %
65 ans et + 40 personnes 7 %
```

3. Le terroir d'Antanety-Ambohidava s'étend sur 466 ha. Dans la région étudiée, finage et terroir sont deux notions qui désignent le même espace. Les aménagements agricoles étant principalement localisés dans les vallons, un terroir englobe indubitablement les étendues de prairie qui couvrent les interfluves. Le terroir ne recouvre pas seulement l'espace sur lequel s'imprime un certain paysage agraire, mais s'identifie à une portion de territoire appropriée, aménagée (vallons et parcelles sur tanety) et utilisée (prairie) par un groupe qui en tire ses moyens d'existence (GALLAIS 1967, I, p. 234; SAUTTER et PÉLISSIER 1964).

de données chiffrées concernant les exploitations, l'efficacité du système cultural (rendements) et établir des budgets d'exploitations. Ces éléments constituent les bases de la monographie du terroir¹.

De la monographie proprement dite, nous ne reprendrons ici que l'étude de l'occupation du sol : traits généraux de l'aménagement de l'espace en fonction du milieu naturel et du système agricole importé par les colons; mise en valeur progressive de l'espace ou, en d'autres termes, genèse du terroir; et modes d'acquisition de la terre.

Un aspect de l'étude de terroir : les paysans et l'occupation du sol.

L'organisation de l'espace agricole.

Le levé de terrain a permis de réaliser un jeu de cartes à grande échelle (1/2 000°). De l'une d'elles, qui porte sur le milieu physique, nous avons tiré un croquis schématique (cf. Fig. 79, p. 408).

Les courbes de niveaux suggèrent les formes du relief. Les collines, planes et peu élevées (1 290 m) dans la partie nord du terroir, deviennent très bombées dans la partie sud où elles s'élèvent jusqu'à 1 390 m. Le réseau hydrographique emprunte des vallées profondes au sud et débouche dans des bas-fonds plats au nord.

Le substrat géologique, composé principalement de granites et de migmatites, affleure rarement à la surface du sol, sauf dans la partie sud du terroir où l'on rencontre des escarpements. Partout ailleurs, un épais manteau d'argile ferrallitique revêt la roche en place. Toutes les collines sont découpées par les vallons et entaillées par les lavaka².

On peut distinguer plusieurs types de sol : sur les sommets et les pentes fortes, attaqués par une érosion intense, on rencontre un sol rouge (tany mena) ferrallitique, chimiquement pauvre et de texture argilo-sableuse. La teneur en argile — gibbsite et kaolinite — est relativement faible. Les bas de pente sont formés de colluvions alimentées par le décapage des pentes. Elles sont formées d'éléments fins et présentent une forte teneur en argile limoneuse. La rétention en eau est bonne. L'horizon supérieur est épais et riche en matière organique. En dessous de cet horizon affleure souvent la nappe phréatique.

Les sols de bas-fonds présentent des accumulations de colluvions en éléments plus homogènes, remaniées en profondeur par une hydromorphie permanente ou saisonnière — présence de gley ou de pseudogley. Ce sont des sols argilo-limoneux avec formation d'argile montmorillonite.

Aux caractères du milieu physique répond une organisation de l'espace particulière. Sur les *tanety*, les sols pauvres, qui subissent une forte érosion, sont des éléments défavorables à une mise en valeur

1. Une enquête sur l'ensemble de la région d'Ambohimanambola a suivi en 1967.

^{2.} Excavation dont les parois abruptes crèvent brutalement la surface topographique.

intensive. De surcroît, les tanety sont entaillées par de profondes lavaka et présentent en beaucoup d'endroits des pentes fortes. C'est pourquoi, sur les collines, qui couvrent pourtant un vaste espace, les parcelles qui trouent la prairie sont encore peu nombreuses. Généralement, elles sont dispersées et de taille réduite : quelques ares. Seules les parcelles regroupées non loin du hameau sont plus vastes. Le plus souvent, elles portent du maïs, seul ou associé aux haricots, ou bien des patates douces.

En revanche, les bas de pente aux sols épais et riches sont les emplacements préférés des agriculteurs pour les cultures sous pluie. La rétention en eau fait des colluvions des sols humides qui offrent un grand intérêt pendant la saison sèche¹. Ils s'opposent aux sols secs des tanety. De cette différenciation provient l'opposition fondamentale, rencontrée dans tout le Moyen-Ouest, entre les collines laissées généra-lement à la prairie et les bas de pente couverts de plantes vivrières². Le répertoire des cultures que l'on y rencontre, regroupe en effet toutes les plantes consommées, le riz mis à part. En premier lieu, on distingue le manioc, souvent associé au voanjobory (« pois de terre »), suivi par la patate douce, le maïs et le saonjo (« taro »). Parfois, des jardins potagers sont aménagés près des sources, à l'ombre des bananiers, des caféiers et des cannes à sucre.

Les bas-fonds sont, eux aussi, les lieux d'une mise en valeur intensive. Ceci tient au fait que là où l'eau se trouve, la rizière peut être aménagée. Or la rizière est la « terre de vie ». Rappelons que la possibilité d'aménager une rizière est la condition sine qua non de toute implantation humaine sur les plateaux malgaches. Aussi tous les bas-fonds portent-ils exclusivement des parcelles rizicoles. Lorsque les vallées sont très encaissées, les paysans construisent des rizières en gradins sur les pentes et, là où la nappe phréatique ne sourd pas, où la rivière est trop éloignée, l'eau est amenée dans les parcelles au moyen de canaux.

En conclusion, nous pouvons retenir ce trait essentiel du paysage agraire, à savoir : l'intensité décroissante de l'occupation du sol à mesure que l'on quitte les bas-fonds pour atteindre le sommet des collines. Si le milieu naturel détermine une organisation de l'espace cultivable, l'intensité des aménagements agricoles dépend pour sa part du rythme et du volume de l'immigration, ainsi que des règles qui régissent le partage du sol.

La genèse du terroir : l'occupation progressive des terres.

La Figure 80 (infra, n. p.) a été établie à partir des indications fournies par les cultivateurs, concernant le mode et la date d'acquisition de

^{1.} La saison sèche commence en avril pour finir en octobre. Durant ces sept mois, seulement 130 mm de pluie sont enregistrés, pour un total annuel de 1 300 mm. Notons que ces 1 300 mm représentent des conditions pluviométriques minimales pour la riziculture. En conséquence, toutes les rizières reçoivent un apport d'eau supplémentaire par irrigation.

^{2.} Aujourd'hui, le développement de la culture attelée provoque l'extension des cultures sur les tanety.

chaque parcelle du terroir. Les cartes permettent donc d'appréhender, d'une part, l'importance que revêt chaque mode d'acquisition (première occupation, héritage, achat) et d'exploitation (faire-valoir direct, prêt, location) et d'autre part, les différentes étapes de la formation du terroir.

L'observation de la Figure 80 (haut) permet de formuler les remarques suivantes : le secteur du terroir le plus anciennement aménagé se situe au sud-est. C'est là que des paysans, natifs du vieux hameau de Fanjakana, au sud-est d'Ambohidava, épargné lors des raids sakalava, ont aménagé plus de 4 ha de rizières dès 1897. Vers 1900-1910, ils ont agrandi leurs parcelles en gagnant de nouvelles terres, à l'ouest du vallon rizicole préalablement aménagé. Pendant ce temps, les premiers immigrants de la seconde vague de colonisation ont construit des rizières dans les vallons situés au nord et à l'est du hameau.

Puis, de 1910 à 1930, tous les vallons situés autour du hameau commencèrent à être exploités; notamment ceux qui se trouvent au nord-ouest et à l'ouest. Cette phase de mise en valeur intense des terres correspond à l'époque où les installations d'immigrants furent les plus nombreuses dans toute la région. On constate qu'avant 1930, l'intérêt des cultivateurs s'est porté essentiellement sur les créations de rizières dans les bas-fonds et de parcelles de manioc ou de mais sur les bas de pente.

Entre 1931 et 1950, très peu d'aménagements nouveaux apparaissent sur la carte. Ils ne constituent plus de vastes ensembles mais sont le fait de parcelles dispersées. Si l'on compare les cartes supérieures et inférieures de la Figure 80, on note, durant ces deux décennies, les premiers achats de rizières, soit à des habitants extérieurs au hameau, soit entre les habitants d'Ambohidava (les nouveaux établis achetant aux anciens).

A partir de 1951, l'aménagement de nouvelles rizières ne concerne plus que quelques parcelles situées en tête des vallons, sur les hauts de pente ou dans de petites dépressions fermées. En revanche, les achats prennent la première place.

Ainsi s'agrandit le terroir. Presque tous les vallons situés à sa périphérie ont été achetés entre 1951 et 1966. Le fait le plus remarquable est indiscutablement la « montée » des cultures sur les versants. Cantonnées auparavant dans le fond des vallons, les parcelles sont spontanément créées sur les tanety, à dater de 1951 et surtout de 1961.

En résumé, deux grandes phases sont à distinguer dans l'évolution du paysage agraire : d'une part, l'aménagement des bas-fonds accompagné de celui des bas de pente, et d'autre part, la « montée » des parcelles sur les tanety, tandis que les aménagements de rizières se raréfient et s'effectuent en ordre dispersé.

Cette occupation progressive de l'espace peut s'expliquer ainsi : dans le contexte de la vie agricole des Hauts-Plateaux, les bas-fonds devaient être aménagés les premiers. Rappelons que les anciennes rizières, contemporaines de la première colonisation agricole, se localisaient également dans les vallons. Les premiers arrivants ont d'abord réaménagé ces rizières avant d'en créer de nouvelles. Puis, à mesure que le nombre des immigrants a augmenté, les rizières se sont étendues dans tous les vallons. Mais, l'espace disponible dans les bas-fonds est venu progressivement à manquer et les rizières les plus récentes n'ont pu être aménagées qu'en construisant des gradins sur les versants. Ces dernières années, l'aménagement des nouvelles rizières ne représente plus qu'un gain infime, et les difficultés d'irrigation sont telles que chaque récolte tient du pari.

De leur côté, les bas de pente colluviaux ont été très tôt le domaine des cultures sous pluie. L'explication vient de ce que l'agriculteur choisissait l'emplacement de ses champs dans l'espace encadrant ses rizières : la terre était bonne et l'endroit abrité du vent. Ainsi, il pouvait regrouper en un même lieu toutes ses parcelles d'exploitation. Les collines restaient vierges.

Puis, les besoins augmentant du fait de l'accroissement des familles anciennement installées ou des arrivées de nouveaux colons, une « montée » des cultures sur les pentes s'est précisée. Les plus anciens exploitants ont ouvert des parcelles de cultures vivrières juste au-dessus de leurs champs de bas de pente. Les nouveaux immigrants, qui ne trouvaient plus de vallons libres, ont, quant à eux, dispersé leurs parcelles sur les tanety.

Le cas d'un immigrant installé à Ambohidava en 1963 en est l'exemple type. Rattaché par mariage à une famille anciennement établie, il cultive les rizières léguées à son épouse, sur des gradins situés au nord-ouest du hameau. Cependant, comme il ne trouve plus de terrains « vierges » à proximité de ses rizières, il a créé en 1965 un champ de manioc, sur une colline non cultivée, au nord-est du hameau, à plus d'un kilomètre des rizières.

Dans toutes les exploitations d'immigrants installés au cours des quinze dernières années, on retrouve cette répartition dispersée des parcelles.

Il reste à expliquer la récente apparition d'une ceinture de parcelles autour du hameau et celle d'un bloc de parcelles sur une colline au nord-est.

Les agriculteurs n'ont, des qualités physiques de leur terroir, qu'une connaissance empirique qui s'enrichit à mesure que leur séjour à Ambohidava se prolonge. Pour les immigrants récemment établis, le vocabulaire pédologique se résume à une distinction faite entre les sols humides des vallons et les sols secs des tanety. Si le renouvellement des cultures sur les bas de pente permet de dire que telle parcelle est « bonne » pour telle culture — connaissance réservée aux anciens qui se sont approprié les vallons de longue date —, les tanety appartiennent encore au domaine de l'inconnu car l'expérience ne fait que commencer. C'est pourquoi, la culture sur tanety se conçoit avec prudence. Un petit lopin est ouvert. L'agriculteur y plante quelques

boutures ou graines et attend la récolte pour juger. C'est un essai. Après quoi, le champ est élargi ou abandonné l'année suivante.

La formation en 1965 d'un secteur cultivé essentiellement en patate douce, sur la colline au nord-est du hameau, est le résultat d'un essai semblable. Deux ans auparavant, un cultivateur avait tenté la culture des patates. La récolte ayant été excellente, une douzaine de personnes ont alors aménagé des parcelles aux alentours.

L'implantation des champs de maïs autour du hameau a obéi au même processus. Cependant, si nous ne pouvons pas encore juger d'une fixité future de la culture des patates douces, celle du maïs semble se confirmer. A cela se rapportent les arguments livrés par les habitants : « Le maïs est cultivé près des cases car il est facile de le surveiller... Les bœufs ne viennent pas le piétiner... il n'est pas besoin d'aller loin pour le récolter. » A ces raisons, ajoutons que les champs sont enrichis par l'écoulement du purin provenant des parcs à bœufs voisins, ou bien reçoivent chaque année un épandage de fumier. Il semble donc qu'une couronne de cultures intensives se mette en place autour du hameau.

Les modes d'acquisition de la terre.

L'évolution de l'aménagement de l'espace ne s'explique définitivement qu'en relation étroite avec les modes d'acquisition de la terre. A l'origine de l'implantation humaine dans la région, aucun droit revendiqué par des « maîtres de la terre » n'est venu perturber l'appropriation de l'espace aménageable. Les règles du droit foncier sont simples et reflètent la distinction fondamentale faite par tous les immigrants, entre les terres de bas-fonds et les terres de collines : les terres de basfonds et de bas de pente appartiennent à ceux qui les mettent en valeur ; les terres de collines sont reconnues biens collectifs et sont le domaine de la pâture. Toutefois, cette règle est sujette à bien des modifications depuis une quinzaine d'années, du fait de la mise en place progressive des parcelles dans la prairie.

Les terres de pâture sont toujours reconnues, en principe, propriété collective. Mais, une première étape a consisté, pour l'exploitant désireux de créer un champ sur une tanety, à demander l'accord du groupe villageois. Si l'accord lui était donné, il mettait en culture une ou plusieurs parcelles sur l'espace mis à sa disposition. Il n'y avait pas de limites précises définies au préalable. Il plantait quelques poteaux terminés par une gerbe de paille, kady, signe de propriété en même temps que signal à l'intention des bouviers, destiné à éviter les déprédations de cultures. Puis, l'exploitant traçait à coups d'angady (bêche à long manche) les limites des parcelles. Après quoi, il disposait personnellement de la terre, même s'il la laissait à l'état de friche ou de jachère. Les troupeaux pouvaient paître, le propriétaire conservait néanmoins un droit préemptoire tant que les traces de cultures restaient visibles (repousses, traces de labour).

Cette procédure d'appropriation individuelle est encore appliquée, mais l'assemblée du village n'est plus informée des désirs des exploitants. En d'autres termes, les paysans ouvrent des champs et plantent des kady où bon leur semble. Reste à la communauté à admettre les faits accomplis. C'est de cette façon que les parcelles se multiplient sur les tanety.

Il se dessine même une véritable course à l'appropriation des terres, à laquelle se livrent les cultivateurs les plus anciens et les plus riches. Ces derniers acceptent difficilement de voir de nouveaux arrivés s'approprier les collines. Aussi participent-ils également à la colonisation des tanety. Comme ils possèdent, pour la plupart, des charrues, ils se contentent de tracer des sillons autour de l'espace qu'ils désirent s'approprier. Parfois, de tels sillons sont tracés entre des parcelles non jointives cultivées par le même exploitant. C'est ainsi que sur de larges portions de terroir, aucun autre exploitant n'a le droit de cultiver. Rien ne confirme qu'un labour suivra, mais les sillons, symbolisant les limites d'un espace approprié, empêchent les autres cultivateurs de mettre en valeur l'espace ainsi délimité.

On voit donc que la propriété individuelle, réservée à l'origine aux terres de bas-fonds, gagne sur la propriété collective qu'est la pâture. Aux difficultés d'ordre juridique qui risquent d'en découler, peuvent s'ajouter des oppositions qui viennent renforcer l'inégalité sociale. C'est ainsi que, malgré le rôle de garants des droits de la collectivité villageoise, les anciens sont ceux qui s'emparent avec le plus de célérité des terres de pâture.

Une fois appropriée, toute terre peut être transmise par héritage, prêtée, louée et même vendue.

Les parcelles actuellement exploitées ne sont pas des terres obtenues à la suite de nombreuses transmissions par héritage. Ce sont des terres fitadiavana, c'est-à-dire trouvées et mises en valeur dans une contrée éloignée du pays natal. Les parcelles les plus anciennement exploitées ont tout au plus soixante-dix ans d'existence.

Dans le partage entre les ayants droit, viennent en premier les enfants. Quelquefois, les frères du défunt et ceux de sa femme bénéficient de ce partage, mais il ne s'étend pas au-delà. Les fils profitent généralement de l'essentiel de l'héritage. De cette forme de transmission des biens fonciers, il résulte que les descendants des premiers arrivants possèdent la plus grande partie du sol, tandis que les autres exploitants disposent de plus faibles superficies.

Pour les cultivateurs qui manquent de parcelles, les prêts consentis par des exploitants plus fortunés sont un moyen d'accéder à la « jouissance » de la terre. Toutefois, en contrepartie, ils sont obligés d'aider leurs protecteurs chaque fois que ceux-ci le leur demandent.

Les formules de métayage et de location de parcelles à taux fixe sont encore peu répandues et concernent uniquement les rizières. Deux cas de métayage et un de location de parcelle ont été recensés sur le terroir. Les deux métayers sont des fils de colons installés depuis moins de dix ans. Ils ont reçu en héritage des rizières et des parcelles de tanety, mais les champs n'étant pas assez vastes compte tenu de leurs besoins, ils ont cherché des contrats de métayage sur des rizières relevant de propriétaires extérieurs au hameau. Notons que leur but à tous est d'acheter, dès qu'ils en auront les moyens, les parcelles qu'ils cultivent en tant que métayers, car être métayer est considéré comme un palliatif temporaire¹. La location de rizière n'est pratiquée que par un seul exploitant et sur une seule parcelle, depuis quatre ans².

Les terres *fitadiavana* peuvent se vendre facilement, contrairement aux terres lignagères du pays natal. Ainsi, des habitants d'Antanety-Ambohidava ont vendu des rizières; d'autres en ont acheté. Seules, les rizières se vendent. Les parcelles de *tanety* sont transmises par héritage, prêtées, mais ne sont pas encore objets de transactions.

On constate sur les cartes que les achats de rizières se sont faits aux dépens des hameaux voisins. Ils ont provoqué l'extension du terroir dans toute la partie nord.

Aujourd'hui, près de 500 ha de cultures et de prairie relèvent du terroir. Dans un rayon d'un kilomètre autour d'Antanety-Ambohidava, les terres qui dépendent des hameaux voisins sont peu étendues et se réduisent à de simples noyaux encastrés dans le terroir. Au-delà de cette zone, les parcelles qui relèvent d'autres collectivités deviennent plus nombreuses et s'entremêlent avec celles du hameau. Enfin, à mesure que l'on s'éloigne, les parcelles d'Antanety-Ambohidava se dispersent, compte tenu des achats récents qui concernent des rizières éloignées parfois de plus de deux kilomètres du hameau.

L'ESSOR DE LA COLONISATION AGRICOLE

Les terroirs voisins de celui d'Antanety-Ambohidava présentent sensiblement les mêmes aspects : vallons totalement aménagés en rizières, champs de cultures intensives sur les bas de pente — et plus récemment autour des cases —, parcelles dispersées dans la prairie, sur le sommet des collines.

Toutefois, sur le pourtour de la petite région d'Ambohimanambola, les aménagements agricoles sont moins denses et la prairie demeure un élément prépondérant du paysage. Sur ces marges, l'implantation humaine ne s'est réalisée qu'après l'aménagement complet des vallons du centre de la cuvette, à partir de 1940 environ. Les terroirs y sont peu structurés et ressemblent à ceux que l'on peut observer à l'ouest, le long du front pionnier actuel.

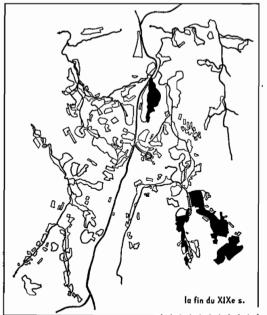
On peut dire que pour un même système agricole adapté à un

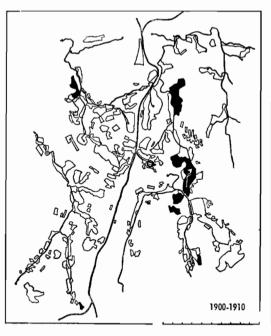
^{1.} La formule de métayage consiste pour le propriétaire à fournir la semence et à demander le tiers de la récolte.

^{2.} Le prix de la location d'une parcelle de 40 ares correspond à un sac de paddy de 60 kg.

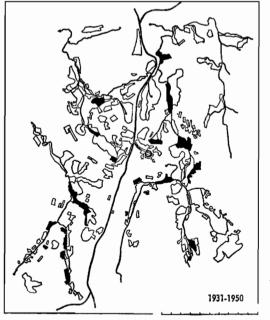


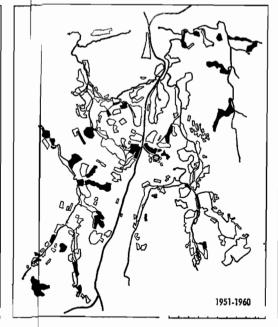
Fig. 79. — Antanety-Ambohidava : le milieu naturel.



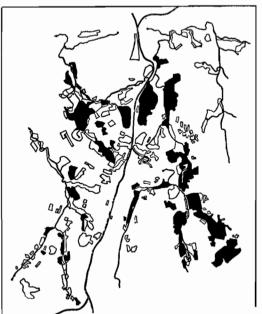


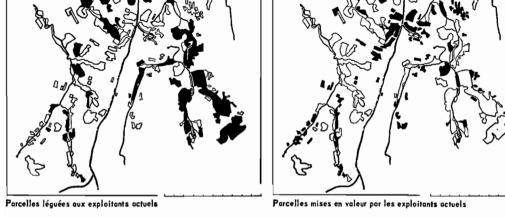


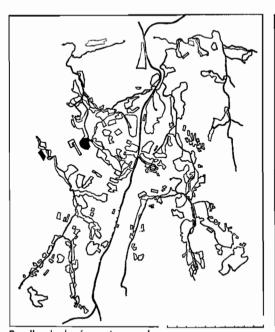


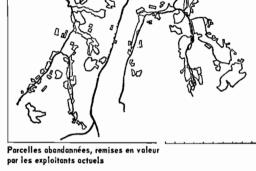


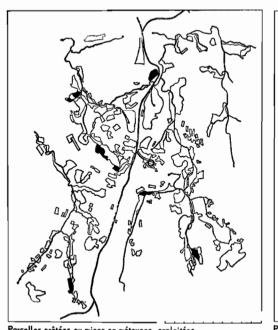




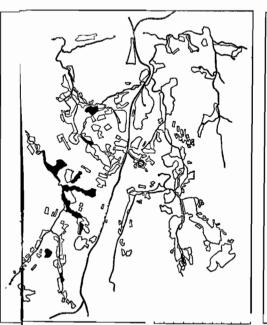


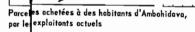














Parcelles achetées à des personnes étrangères, par les explaitants actuels

Fig. 80. — La genèse du terroir : état initial et adjonctions successives.

milieu physique quelque peu semblable, l'organisation d'un terroir traduit le stade auquel est parvenue la colonisation agricole ancienne ou pionnière, plus ou moins avancée.

Après avoir vu comment le terroir d'Antanety-Ambohidava s'est constitué, nous pouvons considérer que l'occupation progressive de l'espace franchit trois étapes successives : les immigrants créent des exploitations isolées dans un milieu encore « sauvage »; celles-ci sont constituées d'une rizière autour de laquelle sont distribuées les parcelles de bas de pente. La densité de population venant à augmenter, les exploitations se multiplient, toujours organisées à partir des bas-fonds. Les vallons sont partagés entre plusieurs cultivateurs et des concentrations d'unités d'exploitation se forment. Le terroir s'ébauche, mais ses limites sont encore floues. Sur les collines, les parcelles, encore rares, ne sont que des petites aires soustraites à la concurrence naturelle. L'articulation du terroir apparaît. Les vallons à riz et les parcelles de bas de pente, auxquels se joignent les auréoles de champs autour des hameaux, composent un paysage agraire. Les paysans s'ancrent à la terre qu'ils cultivent. En conséquence, la notion de propriété est vécue par tous, bien que des nuances subsistent selon que les parcelles se situent dans l'espace totalement aménagé (vallons) ou bien sur les tanety. Quoi qu'il en soit, dans cette dernière phase de la colonisation des terres, les biens fonciers deviennent objets de transactions. La valeur donnée à la terre croît d'année en année. C'est cette situation que l'on rencontre à Antanety-Ambohidava.

On peut penser que dans les années à venir, en fonction de l'accroissement de population constaté dans presque tous les hameaux de la région, les terres vont être soumises à de multiples partages. Il est alors vraisemblable que les locations de parcelles et les contrats de métayage se fassent plus nombreux. Certains propriétaires, parmi les descendants des premiers colons, vont pouvoir exploiter leurs parcelles en faire-valoir indirect, comme cette pratique est déjà fort courue dans les secteurs anciennement peuplés, à l'est d'Ambohimanambola. D'autres moins nantis, vont se placer comme métayers ou encore quitter la région. Déjà quelques jeunes cultivateurs partent vers le front pionnier de Mandoto et participent ainsi à une nouvelle étape dans la colonisation du Moyen-Ouest.

Ces différentes phases de la colonisation agricole s'observent dans la partie ouest des Hauts-Plateaux malgaches en relation directe avec l'ancienneté de l'implantation humaine.

études rurales

revue trimestrielle d'histoire, géographie, sociologie et économie des campagnes

Nº 37-38-39

Janvier-Septembre 1970

Sommaire

TERROIRS AFRICAINS ET MALGACHES

P. Pélissier et G. Sautter. Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches (1962-1969).	7
E. Bernus. Espace géographique et champs sociaux chez les Touareg Illabakan (République du Niger).	46
H. BARRAL. Utilisation de l'espace et peuplement autour de la mare de Bangao (Haute-Volta).	65
Ch. PRADEAU. Kokolibou (Haute-Volta) ou le pays Dagari à travers un terroir.	85
A. Lericollais. La détérioration d'un terroir : Sob, en pays Sérèr (Sénégal).	113
P. T. ROUAMBA. Terroirs en pays Mossi: à propos de Yaoghin (Haute-Volta).	129
JP. LAHUEC. Une communauté évolutive mossi : Zaongho (Haute-Volta).	150
(Suite au vo	erso.)

JP. Gilg. Culture commerciale et discipline agraire : Dobadéné (Tchad).	173
J. BOULET. Un terroir de montagne en pays Mafa : Magoumaz (Cameroun du Nord).	198
A. HALLAIRE. Des montagnards en bordure de plaine : Hodogway (Cameroun du Nord).	212
J. Hurault. L'organisation du terroir dans les groupements Bamiléké.	232
L. Stetkiewicz. Genèse et devenir d'un terroir surpeuplé : Kansérégé (Rwanda).	257
A. Schwartz. Un terroir forestier de l'Ouest ivoirien : Ziombli. Analyse socio-économique.	266
M. Augé. Tradition et conservatisme. Essai de lecture d'un terroir. Pays Alladian (Basse Côte-d'Ivoire).	281
J. CHAMPAUD. Mom (Cameroun) ou le refus de l'agriculture de plantation.	299
B. Guillot. Structures agraires koukouya (Congo-Brazzaville).	312
J. Bonnemaison. Des riziculteurs d'altitude : Tsarahonenana, village de l'Ankaratra (Madagascar).	326
JP. RAISON. Paysage rural et démographie : Leimavo (nord du Betsileo, Madagascar).	345
M. Bied-Charreton. Contrastes naturels et diversité agraire aux environs de Betafo (Madagascar).	378
JY. MARCHAL. Un exemple de colonisation agricole à Madagascar : Antanety-Ambohidava (sous-préfecture de Betafo).	397
M. Delenne. Terroirs en gestation dans le Moyen-Ouest malgache.	410
J. Wurtz. Évolution des structures foncières entre 1900 et 1968 à Ambohiboanjo (Madagascar).	449
G. Remy. L'étude d'un terroir en zone soudanienne : l'exemple de Donsin (Haute-Volta).	480
Cl. Surroca. Plantations spéculatives et cultures vivrières en pays Agni (Côte-d'Ivoire). Méthodes d'enquête en milieu forestier.	501

Bibliographie des titres cités	525
NOTES BIBLIOGRAPHIQUES	
Collections documentaires sur l'Afrique Noire	531
TABLE DES ILLUSTRATIONS	551
Collaborateurs du présent fascicule :	
P. Pélissier, Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris-Nanterre.	
G. SAUTTER, Directeur d'études à l'E.P.H.E., VIe Section, Paris.	
E. Bernus, Maître de recherches principal à l'O.R.S.T.O.M., Paris.	
H. BARRAL, Maître de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Ouagadougou.	
Ch. Pradeau, Professeur agrégé de géographie, Agen.	
A. LERICOLLAIS, Chargé de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Dakar.	
P. T. ROUAMBA, Ambassadeur de Haute-Volta auprès des États-Unis d'Amérique et de l'Organisation des Nations-Unies, Washington.	
JP. LAHUEC, Chargé de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Ouagadougou.	
JP. GILG, Chef de travaux à l'E.P.H.E., VIe Section, Paris.	
J. BOULET, Chargé de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Paris.	
A. HALLAIRE, Maître de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Paris.	
J. HURAULT, Ingénieur en Chef Géographe, Institut Géographique National, Paris.	
L. Stetkiewicz, Licenciée ès lettres, E.P.H.E., VIº Section, Paris.	
A. Schwartz, Chargé de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Abidjan.	
M. AUGÉ, Agrégé de l'Université, Directeur de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Paris.	
J. CHAMPAUD, Maître de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Paris.	
B. Guillot, Chargé de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Brazzaville.	
J. Bonnemaison, Chargé de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Nouméa.	
JP. RAISON, Agrégé de l'Université, Maître de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Tananarive.	
M. BIED-CHARRETON, Maître de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Tananarive.	
JY. MARCHAL, Chargé de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Ouagadougou.	
M. Delenne, Chargé de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Tananarive.	
J. Wurtz, Chargée de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Tananarive.	
G. REMY, Maître de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Ouagadougou.	
Cl. Surroca, Chargé de recherches à l'O.R.S.T.O.M., Paris.	